



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 2 avril 2025

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 20 mars 2025

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

Absent (0) :

Excusés (3) : CHEVALLAY Patrice, pouvoir à TRINCAT Christophe
PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,
VEZIN Pascale, pouvoir à PODEVIN Christian

Votants (18)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h04, et rappelle l'ordre du jour consacré principalement au budget 2025

1. Approbation du PV de la séance du 20 mars 2025
2. Plage : compte de gestion
3. Plage : compte administratif
4. Plage : affectation du résultat
5. Plage : budget primitif 2025
6. Commune : compte de gestion
7. Commune : compte administratif
8. Commune : affectation du résultat
9. Commune : budget primitif 2025
10. Commune : taux d'imposition
11. Suppressions et créations de postes
12. Tableau des effectifs
13. Amendes de police
14. CDAS
15. Rapport des commissions
16. Questions diverses
17. Agenda

1. Approbation du PV de la séance 20 mars 2025.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 20 mars 2025.

2. PLAGE : compte de gestion

Mme Florine WIART présente le bilan financier transmis par le comptable public dont les comptes sont identiques au compte administratif de la plage. Le compte de gestion fait apparaître un résultat de l'exercice 2024 de 50 273.04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour le budget de la plage au titre de l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du Maire pour le même exercice.

3. PLAGE : compte administratif

Mme Florine WIART rappelle que le compte de gestion (dressé par le Trésorier) et le compte administratif (réalisé par l'ordonnateur, à savoir le Maire) doivent être identiques.

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 7 410.33 € en exploitation et 42 862.71€ en investissement, soit un résultat de l'exercice de 50 273.04 €.

BUDGET PLAGE 2024		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de l'Exercice 2024	A	36 933.15	44 343.48	7 410.33
Excédent de Fonctionnement reporté de N - 1			21 741.42	21 741.42
FONCTIONNEMENT : RESULTAT CUMULE 2024	B	36 933.15	66 084.90	29 151.75
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat de l'Exercice 2024	C	22 281.29	65 144.00	42 862.71
Solde d'exécution reporté de N - 1			95 425.00	95 425.00
INVESTISSEMENT : RESULTAT CUMULE 2024	D	22 281.29	160 569.00	138 287.71
Restes à Réaliser à reporter en N + 1				
TOTAL GENERAL BUDGET PLAGE				
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	A + C	59 214.44	109 487.48	50 273.04
TOTAL RESULTAT CUMULE 2024	B + D	59 214.44	226 653.90	167 439.46

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 du budget plage définitivement closes et les crédits annulés.

4. PLAGE : affectation du résultat

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget plage, Constatant que le Compte Administratif 2024 du budget plage présente un excédent de fonctionnement cumulé de 29 151.75 € et un excédent d'investissement cumulé de 138 287.71 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au chapitre R002 de 29 151.75 €
- De reporter au chapitre R001 du budget plage 2025, le solde d'exécution 2024 de la section d'investissement de 138 287.71 €.

5. PLAGE : budget primitif 2025

Mme WIART présente aux membres de l'assemblée le budget primitif Plage 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif de la plage 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

EXPLOITATION			
DEPENSES	Budget 2025	RECETTES	Budget 2025
002 Déficit antérieur reporté		002 Résultat de fonctionnement	29 151.75
011 Charges à caractère général	41 450.00	042 Opérations d'ordre entre sections	7 220.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	75 Autres produits de gestion courante	14 000.00
042 Opérations d'ordre entre sections	22 570.00	77 Produits exceptionnels	24 628.25
023 Virement à section investissement	10 980.00		
Fonctionnement - Dépenses	75 000.00	Fonctionnement - Recettes	75 000.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Budget 2025	RECETTES	Budget 2025
001 Déficit antérieur reporté		001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	138 287.71
040 Opérations d'ordre entre sections	7 220.00	021 Virement à la section fonctionnement	10 980.00
21 Immobilisations corporelles	50 000.00	040 Opérations d'ordre entre section	22 570.00
23 Immobilisations en cours	142 080.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00
		13 Subventions d'investissement	21 462.29
		16 Emprunts et dettes assimilées	6 000.00
Investissement - Dépenses	199 300.00	Investissement - Recettes	199 300.00

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %.

6. COMMUNE : Compte de Gestion

L'adjointe aux finances expose le Compte de Gestion dressé par le Trésorier. Ce bilan financier transmis par le Comptable public est identique au compte administratif de la commune.

Il laisse apparaître un résultat de l'exercice 2024 de 535 754.69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget principal au titre de l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

7. COMMUNE : Compte Administratif

Mme WIART présente le Compte Administratif de la commune au titre de l'exercice 2024.

Il en ressort un résultat de fonctionnement de 666 601.85 € et un déficit d'investissement de 130 847.16 €. Soit un résultat de l'exercice de 535 754.69 €.

BUDGET PRINCIPAL 2024		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Résultat de l'Exercice 2024	A	2 154 689.45	2 821 291.30	666 601.85
Excédent de Fonctionnement reporté de N - 1			2 311 454.26	2 311 454.26
FONCTIONNEMENT : RESULTAT CUMULE 2024	B	2 154 689.45	5 132 745.56	2 978 056.11
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Résultat de l'Exercice 2024	C	731 747.93	600 900.77	- 130 847.16
Solde d'exécution reporté de N - 1		316 830.23		- 316 830.23
INVESTISSEMENT : RESULTAT CUMULE 2024	D	1 048 578.16	600 900.77	- 447 677.39
Restes à Réaliser à reporter en N + 1				
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL				
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	A + C	2 886 437.38	3 422 192.07	535 754.69
TOTAL RESULTAT CUMULE 2024	B + D	3 203 267.61	5 733 646.33	2 530 378.72

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 du budget principal définitivement closes et les crédits annulés.

8. COMMUNE : Affectation du résultat

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal,
 Constatant un excédent de fonctionnement cumulé de 2 978 056.11 €
 Constatant un déficit d'investissement cumulé de 447 677.39 €
 Considérant l'absence de restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de :
 - o Réduire et d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 530 378.72 € du budget principal 2024 au chapitre R002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement du budget principal 2025
 - o D'affecter en recettes d'investissement à l'article 1068, le montant de 447 677.39 €
 - o De reporter au chapitre D001 du budget principal 2025, le solde d'exécution négatif 2024 de la section d'investissement de 447 677.39 €.
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les opérations administratives afférente à cette délibération.

9. COMMUNE : Budget primitif 2025

Mme WIART présente aux membres de l'assemblée le budget principal primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget principal primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
011 Charges à caractère général	895 500.00	002 Résultat de fonctionnement	2 530 378.72
012 Charges de personnel	975 000.00	013 Atténuation de charges	10 000.00
014 Atténuation de produits	120 312.00	042 Opérations d'ordre entre sections	
65 Autres charges de gestion courante	261 625.00	70 Produit des services	253 650.00
66 Charges financières	86 015.00	73 Impôts et taxes	229 454.00
67 Charges spécifiques	6 000.00	731 Fiscalité locale	1 715 000.00
68 Dotations aux provisions	0.00	74 Dotations et participations	379 697.28
042 Opérations d'ordre entre sections	26 570.00	75 Autres produits de gestion courante	85 000.00
023 Virement à section investissement	2 838 858.00	77 Produits spécifiques	6 700.00
Fonctionnement - Dépenses	5 209 880.00	Fonctionnement - Recettes	5 209 880.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
001 Déficit antérieur reporté	447 677.39	001 Solde d'exécution investissement	
040 Opération d'ordre entre sections		021 Virement à la section fonctionnement	2 838 858.00
041 Opérations patrimoniales	240 313.00	040 Opérations d'ordre entre section	26 570.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000.00	041 Opérations patrimoniales	240 313.00
16 Emprunts et dettes	174 600.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	537 677.39
20 Immo incorporelles	74 266.00	13 Subventions d'investissement	70 654.61
21 Immobilisations corporelles	445 461.00	16 Emprunts et dettes	0.00
23 Immobilisations en cours	2 168 962.61		
27 Autres immo financières	160 793.00		
Investissement - Dépenses	3 714 073.00	Investissement - Recettes	3 714 073.00

10. COMMUNE : Taux d'imposition

Mme WIART explique que la commune a réceptionné dernièrement l'état 1259, sur lequel les bases d'impositions ont été réajustée par le Centre des Impôts.

Des simulations ont été présentées à l'assemblée, tenant compte du maintien des taux, d'une évolution de 4.57% et d'une évolution à 6.86%.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition sur l'année 2025, à savoir :

Produit fiscal 2025	Base	Taux de 2025	Produit de référence
Taxe foncière bâtie (TFB)*	3 744 000 €	24.81	928 886 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	48 500 €	79.13	38 378 €
Taxe d'habitation (TH)	1 172 000 €	19.03	223 032 €
			1 190 296 €

- **AUTORISE** le Maire à réaliser les opérations administratives afférentes à cette délibération.

11. Suppression et création de postes

Mme WIART explique que des postes sont non pourvus et propose de les supprimer.

- 1 adjoint technique principal de 2^e classe
- 2 adjoints techniques.

Afin de se conformer aux exigences de la trésorerie et pour permettre le recrutement d'un agent aux espaces verts et un saisonnier, il est proposé de créer

- 2 adjoints techniques à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la suppression d'un adjoint technique principal de 2^e classe et de 2 adjoints techniques
- **APPROUVE** la création de 2 adjoints techniques à temps complet

12. Tableau des effectifs

Mme WIART présente le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 2 avril 2025
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Emploi	Poste	Effectifs
				budgétaire	pourvu	vacants
				TOTAL	TOTAL	TOTAL
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	1	1	0
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	B	1	1	0
	Rédacteur	Rédacteur	B	2	1	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppl 1e classe	C	1	1	0
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	3	2	1
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique ppl 2e cl	C	2	1	1
	Adjoint technique	Adjoint technique - PEC	C	2	1	1
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	13	11	2
Filière sociale	ATSEM	ATSEM ppl 2e cl	C	1	1	0

13. Amendes de police

Mme WIART informe que le département propose au titre du produits des amendes de police une aide financière de 30% pour les investissements liés à l'aménagement de la sécurisation des infrastructures et de leurs équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic.

Mme WIART propose de présenter les opérations inscrites à « l'agenda Sécurité » de la commune et en particulier au projet de sécurisation de la route des Mollards.

Le montant s'élève à 374 040.04 €, lequel sera agrémenté de l'acquisition foncière.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation de la route des Mollards et poursuite de l'agenda sécurité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

14. Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025

Le Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) formalise l'accompagnement financier du Département sur les projets d'investissement, notamment en matière de construction et rénovation de bâtiments scolaires.

Il est présenté le projet de l'école.

Pour mémoire, la commune avait réceptionné les notifications :

CDAS 2023 : 80 000 €

CDAS 2024 : 120 000 €

Objet	Montant HT
TRAVAUX	5 250 000.00 €
AMO	70 000.00 €
MO	630 000.00 €
Missions SPS et CT	26 000.00 €
Délocalisation de l'école	-
Divers	10 000.00 €
TOTAL	5 986 000.00 €

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du CDAS 2025, pour le projet de la restructuration et de l'extension de l'école
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

15. Rapport des commissions

Le rapport des commissions sera présenté lors du prochain conseil municipal

16. Points divers

a) Décision du Maire n° 2025_01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision n°2025_01. Il s'agit d'un contrat avec la société OPTANCE pour l'analyse de la taxe foncière de la commune. L'objectif étant une recherche d'économie. La société est rémunérée à hauteur de 35% des économies réalisées, plafonnée à 39 000 € HT.

b) Commission Habitat logement CCPEVA

Suite au départ de M. Thierry LAURANT, il convient de nommer un nouveau représentant à la commission Habitat Logement de la CCPEVA.

Mme Sandra REBUT se porte volontaire, M. Christian PODEVIN sera suppléant.

Les Membres présents ne portent aucune objection.

Une réunion spécifique sera fixée afin de remplir de façon commune le questionnaire de la CCPEVA à ce sujet .

c) Autres points

Monsieur le Maire déplore les décès de :

- M. MALDERIEUX
- M. BLANC Daniel
- La sous-préfète, Sabine OPPILLIART

Il présente ses sincères condoléances aux familles.

d) Sécurité

Dès lundi prochain, l'emplacement dépose-minute (école) sera supprimé, en raison d'une mauvaise utilisation qui mettait les enfants en danger. Le Conseil d'école (du 20/03/2025) est en accord avec cette décision. Des affiches d'information ont été posées sous le kiosque le 1^{er} avril. Il est prévu également un mail aux parents et une communication via les réseaux sociaux.

e) Commission Urbanisme

Le maire salue l'arrivée de Magali à ce poste depuis le 1^{er} Avril et en profite pour remercier Franck MARTIGNIERE et Benoit COLLIN qui s'investissent dans cette commission dont l'ordre du jour est particulièrement chargé en ce moment

17. Agenda

Lundi 7 avril 2025	18h00	Commission Habitat - annulée
Lundi 7 avril 2025		Réunion terrain Mercier - expert
Mercredi 9 avril 2025		Réunion Fédération suite à AG
Jeudi 10 avril 2025	18h30	Commission animation (marchés été 2025)
Samedi 12 avril 2025	08h00	Matinée environnement
Mardi 15 avril 2025	17h30	Commission travaux
Vendredi 18 avril 2025	14h30	CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
Lundi 21 avril 2025		Course vélo
Lundi 5 mai 2025	19h00	Commission urbanisme
Jeudi 15 mai 2025	19h00	Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 15 mai 2025 à 19h.**

La séance est levée à 21h00.

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît



Le Maire
Bruno GILLET



